

# En Bref



## UNE NOUVELLE FÉDÉRATION AU SEIN DE LA CMF !

■ À l'initiative de la Confédération Musicale de France (CMF), a été fondée une fédération sous la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : CMF-Musiques Actuelles.

### À qui s'adresse la fédération CMF-MA ?

La CMF a créée la fédération CMF-MA afin d'élargir son champ d'action à tous les musiciens, seuls ou en petits groupes, pratiquant les musiques amplifiées, le jazz, le rock, le rap, l'électro, la variété, la musique traditionnelle, la musique de chambre, l'orchestre de bal, mais aussi aux choristes, acteurs de théâtre, danseurs, et bien plus encore. La CMF-MA est créée pour accueillir tous les acteurs culturels non-membres des fédérations régionales ou départementales reconnues par la CMF, afin qu'ils ne soient plus isolés et qu'ils puissent intégrer ce grand réseau national de près de 300000 musiciens et bénéficier des mêmes avantages.

### Comment faire pour adhérer ?

L'adhésion sera très simple et facile :

- 1 tarif unique annuel d'adhésion fixé à 32€ par musicien.

- 1 formulaire en ligne est disponible sur le site de la CMF : [www.cmf-musique.org](http://www.cmf-musique.org) 📄

### Qu'apportera l'adhésion ?

Avec une adhésion unique de 32€ par musicien, vous bénéficierez de nombreux avantages et d'un soutien national :

- Une assurance possédant les meilleurs rapports qualité/prix du marché pour protéger vos instruments et vous couvrir en responsabilité civile.

- Des dispositions avantageuses négociées entre la SACEM et la CMF pour organiser des manifestations ou déclarer les droits d'auteurs.

- Une visibilité accrue de votre activité grâce au référencement de vos événements sur le portail culturel Opentalent.

- Un site internet pré-configuré et un outil de gestion en ligne pour mieux communiquer.

- Des tarifs réduits pour participer aux projets culturels et pédagogiques organisés par la CMF.

- L'accès aux partitions, ouvrages, et enregistrements disponibles au centre de ressources de la CMF.

- Une licence CMF, personnelle et unique, pour obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires de la CMF, notamment pour acheter vos instruments et matériels...**À quel moment la fédération CMF-MA sera effective ?**

La fédération CMF-MA a été constituée le 7 juillet dernier : les statuts ont été adoptés, le Conseil d'Administration constitué et un bureau a été élu. Le temps pour la CMF et la CMF-MA de régler les détails techniques, pratiques et juridiques et vous pourrez rejoindre cette nouvelle fédération d'ici fin 2016.

Pour être être informé de l'ouverture effective de CMF-MA, laissez-nous vos coordonnées via le formulaire : [www.cmf-musique.org/cmf-ma](http://www.cmf-musique.org/cmf-ma) 📄

Le Bureau, élu pour 4 ans, est composé de 4 membres actifs de la CMF fortement investis dans la pratique et la valorisation des musiques actuelles : **Patrick Goin, Président** (Directeur du Centre Musical Cha-

lonnais, professeur de piano et de guitare, intervenant musical en milieu carcéral. Responsable des musiques actuelles de la CMF Bourgogne, et de la CMF Saône-et-Loire) ; **Georges Perreau, Vice-Président** (Président de la CMF Bourgogne, tromboniste et chef d'orchestre jazz, membre de la commission jazz, du trio au big band, et du conseil d'administration de la CMF) ; **Bernard Zielinski, Secrétaire** (Professeur de batterie, membre de divers orchestres, compositeur, auteur d'ouvrages pédagogiques pour batterie, percussion, violon, rédacteur régulier pour CMF magazine diffusion, rubrique Musiques Actuelles) ; **Alain Chatonnier, Trésorier** (Président de la CMF Ile-de-France, choriste, membre du conseil d'administration de la CMF).

Le **Conseil d'administration** est lui aussi élu pour 4 ans et se réunira tous les ans. Il est composé : des 4 membres du Bureau ; **Jean-Louis Botans** (Saxophoniste jazz et variété) ; **Ludovic Laurent-Testoris** (Responsable de la CMF Alpes-Maritimes, musicien, directeur culturel de la CMF) ; **Jean Jacques Brodbeck** (Président de la CMF, saxophoniste) ; **Christophe Morizot** (Directeur d'école de musique, saxophoniste, chef d'orchestre, trésorier de la CMF) ; **Thierry Bourguignon** (Directeur de la CMF Creuse, chef d'orchestre et instrumentiste jazz, membre du bureau de la CMF) ; **Aysha Djellel** (Professeur de batterie, directrice de Paris Music Academy).

CMF-MA : 10-12 avenue de la Marne ; 92120 Montrouge ; [cmf-ma@cmf-musique.org](mailto:cmf-ma@cmf-musique.org)

Plus d'infos sur : [www.cmf-musique.org/cmf-ma](http://www.cmf-musique.org/cmf-ma) 📄